

Version: 1

Date de version: 28/11/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Huile essentielle de Genévrier commun.

Référence: HEGCES.

Nom botanique: Juniperus communis.

Nom INCI: JUNIPERUS COMMUNIS WOOD OIL.

Numéro EINECS: 283-268-3. Numéro CAS: 84603-69-0. Numéro FEMA: 2603; 2604.

Numéro COE: 249.

Mode d'obtention : Distillation à la vapeur. Partie utilisée : Rameaux à aiguilles.

Substance Naturelle Complexe (SNC 100% pure et naturelle).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits de Utilisations identifiées

traitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

Aucune donnée disponible. Utilisations contre indiquées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom: SAS GAROMA **Fournisseur**

Rue: Chemin Bel Air

Code postal/Ville: 30580 Saint-Just-et-Vacquières

Pays: France:

Téléphone: +33 (0) 9 72 26 06 69 Site web: Www.belair.bio Email: Contact@belair.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H226 Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Acute Tox. 4 ORAL Nocif en cas d'ingestion

H304 Asp. Tox. 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.



H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source
	d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du
	visage.

Mises en garde - Réponse

P301+P330+ EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P331

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient

 $\label{eq:cadinene} delta-cadinene, [1aS-(1a\alpha,4a\beta,8aR^*)]-1,1a,4,4a,5,6,7,8-octahydro-2,4a,8,8-tetramethylcyclopropa[d]naphthalene, caryophyllene, p-menth-1-en-4-ol$

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
pin-2(3)-ene [1]				
N°CAS	80-56-8	25.0% ≤C≤ 45.0%		H226 Flam. Liq. 3



i				
N°EC	201-291-9		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX			H304	Asp. Tox. 1
Numéro	01-		H315	Skin Irrit. 2
d'enregistre	2119519223-		H317	Skin Sens. 1B
ment	49-XXXX		H319	Eye Irrit. 2
			H400	Aquatic Acute 1
			H410	Aquatic Chronic 1
7-methyl-3-me	ethyleneocta-1,6-d	iene	1	·
N°CAS	123-35-3	2.0% ≤C≤ 22.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-622-5	21070 202 221070	H304	Asp. Tox. 1
N°IDX	204-022-3		H315	Skin Irrit. 2
	0.1		H317	Skin Sens. 1B
Numéro	01-		H317	Eye Irrit. 2
d'enregistre	2119514321-			•
ment	56-XXXX		H400	Aquatic Acute 1
I 0 / 1 0 0	0.5%		H411	Aquatic Chronic 2
			a,8,8-tetramethylcyclopropa	
N°CAS	470-40-6	15.0% ≤C≤ 20.0%	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-426-8			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
thuj-4(10)-ene		•	· '	
N°CAS	3387-41-5	1.0% ≤C≤ 20.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	222-212-4		H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
_				
ment	[4]			
pin-2(10)-ene		1.00/ (01.13.00/	11226	Flore Lin 2
N°CAS	127-91-3	1.0% ≤C≤ 12.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-872-5		H304	Asp. Tox. 1
N°IDX			H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-		H317	Skin Sens. 1
d'enregistre	2119519230-			
ment	54-XXXX			
dipentene				
N°CAS	138-86-3	C≤ 8.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	205-341-0		H315	Skin Irrit. 2
N°IDX	601-029-00-7		H317	Skin Sens. 1
Numéro			H410	Aquatic Chronic 1
. 10111010	()1-		11410	
d'enregistre	01- 2120766421-		11410	
d'enregistre	2120766421-		11410	
ment	2120766421- 57-XXXX		11410	
ment p-menth-1-en	2120766421- 57-XXXX -4-ol	C< 5.0°/		
ment p-menth-1-en-	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3	C≤ 6.0%	H302	Acute Tox. 4 ORAL
ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC	2120766421- 57-XXXX -4-ol	C≤ 6.0%	H302 H315	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5	C≤ 6.0%	H302	Acute Tox. 4 ORAL
ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro	2120766421- 57-XXXX 4-ol 562-74-3 209-235-5 01-	C≤ 6.0%	H302 H315	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638-	C≤ 6.0%	H302 H315	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX		H302 H315	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 5-isopropyl-2-	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX methylbicyclo[3.1.	0]hex-2-ene	H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX		H302 H315	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 5-isopropyl-2-	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX methylbicyclo[3.1.	0]hex-2-ene	H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 5-isopropyl-2- N°CAS	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX methylbicyclo[3.1. 2867-05-2	0]hex-2-ene	H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 5-isopropyl-2- N°CAS N°EC	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX methylbicyclo[3.1. 2867-05-2	0]hex-2-ene	H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 5-isopropyl-2- N°CAS N°EC N°IDX Numéro	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX methylbicyclo[3.1. 2867-05-2	0]hex-2-ene	H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 5-isopropyl-2- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX methylbicyclo[3.1. 2867-05-2	0]hex-2-ene	H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
ment p-menth-1-en N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 5-isopropyl-2- N°CAS N°EC N°IDX Numéro	2120766421- 57-XXXX -4-ol 562-74-3 209-235-5 01- 2120748638- 40-XXXX methylbicyclo[3.1. 2867-05-2 220-686-7	0]hex-2-ene	H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2



		T			
N°CAS	87-44-5	1.0% ≤C≤ 5.0%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	201-746-1			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2120745237-				
ment	53-XXXX				
	meaningful name is	availahle]			
N°CAS	23986-74-5	C≤ 5.0%		11202	Acute Tox. 4 ORAL
		€ 5.0%		H302 H304	
N°EC	639-624-9			П304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
humulene		T	T		
N°CAS	6753-98-6	0.5% ≤C≤ 4.0%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	229-816-7			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX				H335	STOT SE 3 H335
Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1,4	-diene				
N°CAS	99-85-4	C≤ 4.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-794-6	02 11075		H304	
N°IDX	202 754 0			H411	-
Numéro	01-			11411	Aquatic emorne 2
d'enregistre	2120780478-				
ment	40-XXXX				
delta-cadinen		1.00/ 10.10.50/			
N°CAS	483-76-1	1.0% ≤C≤ 3.5%		H304	·
N°EC				H315	Skin Irrit. 2
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
[3R-(3α,3aβ,7	β,8aα)]-octahydro-	3,8,8-trimethyl-6-me	thylene-1H-3a,7-met	hanoaz	ulene
N°CAS	546-28-1	C≤ 3.0%		H400	Aquatic Acute 1
N°EC	208-898-8			H410	Aquatic Chronic 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	α.7β.8aα)]-octahvd	lro-3,6,8.8-tetrameth	nyl-1H-3a,7-methano	azulen-6	5-ol
N°CAS	77-53-2	1.0% ≤C≤ 3.0%	,	H411	Aquatic Chronic 2
N°EC	201-035-6	1.0/0 202 3.0/0		11-711	Aquatic Ciriotiic 2
N°IDX	ZU1-033-0				
	01				
Numéro	01-				
d'enregistre	2120790208-				
ment	49-XXXX				
	2-trimethylcyclope		T		
N°CAS	16982-00-6	1.0% ≤C≤ 3.0%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	241-061-5			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1(7),2-diene				
N°CAS	555-10-2	C≤ 3.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	209-081-9			H304	Asp. Tox. 1
1		L	I		1 2



1					
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
		a-hexahydro-3,6,8,8-1	tetramethyl-1H-3a,7-		
N°CAS	469-61-4	C≤ 3.0%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-418-4			H400	Aquatic Acute 1
N°IDX				H410	Aquatic Chronic 1
Numéro					
d'enregistre					
ment	lhiorele[4 4 0]houd	2			
	lbicyclo[4.1.0]hept			11226	Flows Line 2
N°CAS	13466-78-9	1.0% ≤C≤ 3.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	236-719-3			H304 H315	Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2
N°IDX	0.4				Skin Sens. 1
Numéro	01-			нз17 Н412	
d'enregistre	2119520252-			П412	Aquatic Chronic 3
ment	55-XXXX	<u> </u>			
p-mentha-1,4(-	C< 2.00/		11220	Flow Lie 2
N°CAS	586-62-9	C≤ 3.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC N°IDX	209-578-0			H304 H315	Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2
	04			H317	
Numéro	01- 2119982325-			H411	Aquatic Chronic 2
d'enregistre				11411	Aquatic emonic 2
ment	32-XXXX				
p-cymene [1]	00.07.6	1.00/ <0< 3.00/		11226	Flow Lie 2
N°CAS	99-87-6	1.0% ≤C≤ 3.0%		H226 H304	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1
N°EC	202-796-7			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX	601-094-00-1				Eye Irrit. 2
Numéro	01-			H335	STOT SE 3 H335
d'enregistre ment	2119956657- 21-XXXX			H411	Aquatic Chronic 2
p-mentha-1,3-				11122	, iquatio om omo 2
N°CAS	99-86-5	C≤ 3.0%		H226	Flam. Lig. 3
N°EC	202-795-1	CS 3.070		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX	601-095-00-7			H317	Skin Sens. 1B
Numéro	01-093-00-7			H319	Eye Irrit. 2
d'enregistre	2120766853-			H411	Aquatic Chronic 2
ment	42-XXXX			******	, iquatio om omo
		4,8,8-trimethyl-9-me	thylene-1 4-methan	nazulen	ρ.
N°CAS	475-20-7	C≤ 2.0%	,	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-491-2	52 2.075		H317	Skin Sens. 1
N°IDX				H400	Aquatic Acute 1
Numéro	01-			H410	Aquatic Chronic 1
d'enregistre	2120936413-			-	·
ment	58-XXXX				
p-menth-1-en-		l		<u> </u>	
N°CAS	98-55-5	C≤ 1.0%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	202-680-6			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX					•
Numéro	01-				
d'enregistre	2119980717-				
ment	23-XXXX				
camphene					
N°CAS	79-92-5	0.1% ≤C≤ 0.5%		H228	Flam. Sol. 1
N°EC	201-234-8			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
1 77					•



Numéro	01-			H400	Aquatic Acute 1
d'enregistre	2119446293-			H410	Aquatic Chronic 1
ment	40-XXXX			11410	Aquatic Cirionic 1
Alpha curcume					
N°CAS	644-30-4	0.1% ≤C≤ 0.5%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC		0.2,0 202 0.0,0		H315	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
N°IDX				H317	
Numéro					
d'enregistre					
ment					
(±)-2(10)-piner	n-3-one				
N°CAS	30460-92-5	0.1% ≤C≤ 0.5%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	250-211-9			H317	
N°IDX				H318	
Numéro				H341	
d'enregistre					
ment					
linalool		<u>ı</u>			
N°CAS	78-70-6	C≤ 0.5%		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	201-134-4				
N°IDX	603-235-00-2				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119474016-				
ment	42-XXXX				
(R*,R*)-α,4-dii	methyl-α-(4-methy	/l-3-pentenyl)cyclohe	x-3-ene-1-methanol		
N°CAS	515-69-5	C≤ 0.1%		H317	Skin Sens. 1
N°EC	208-205-9			H411	Aquatic Chronic 2
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
citronellol		.			
N°CAS	106-22-9	C≤ 0.1%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-375-0			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119453995-				
ment	23-XXXX				
geraniol		, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
N°CAS	106-24-1	C≤ 0.1%		H317	Skin Sens. 1
N°EC	203-377-1				
N°IDX	603-241-00-5				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119552430-				
ment	49-XXXX				
trans-hex-2-en		1			
N°CAS	6728-26-3	C≤ 0.05%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	229-778-1			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H317	Skin Sens. 1A
Numéro	01-			H319	•
d'enregistre	2120770494-			H411	Aquatic Chronic 2
ment	48-XXXX	limites maximales d'ex			

^[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.



Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables. Éviter le rejet dans l'environnement.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.



Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Туре
acetone CAS: 67-64-1 (FR)	2,420	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
acetone CAS: 67-64-1 (FR)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
acetone CAS: 67-64-1 (FR)	1,210	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
acetone CAS: 67-64-1 (FR)	500	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
bornan-2-one CAS : 76-22-2 (FR)	12	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
bornan-2-one CAS : 76-22-2 (FR)	2	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
toluene CAS: 108-88-3 (FR)	384	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
toluene CAS: 108-88-3 (FR)	100	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
toluene CAS: 108-88-3 (FR)	76.8	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
toluene CAS: 108-88-3 (FR)	20	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.



Protection de la peau

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent

être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances

dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques

auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent

être pris en considération. **Protection du corps** :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire : Porter une protection respiratoire.

Remarque:

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un

appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE

doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : Incolore À Jaune/vert Pâle

Odeur : Balsamique, Douce, Terpénique, Boisée

Pas de données disponibles
 Point de fusion/point de congélation
 Pas de données disponibles
 Point initial d'ébullition et intervalle
 Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : 41°C

Inflammabilité : Pas de données disponibles



Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: Pas de données disponibles: Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

Densité de vapeur:Pas de donnéesDensité relative:0,84 - 0,89Solubilité(s):SolubleCoefficient de partage n-octanol/eau:Non applicable

(valeur log)

Pression de vapeur

Température d'auto-inflammabilité : Pas de données disponibles
Température de décomposition : Pas de données disponibles

Viscosité cinématique : Non applicable

Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas de données disponibles

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Substances:

Pas de données disponibles



<u>Corrosion/irritation cutanée</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation:

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Sensibilisation de la peau</u>:

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Cancérogenicité</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Sensibilisation des voies respiratoires</u> :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Informations complémentaires</u>:

Pas de données disponibles

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances:

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU:	1197	1197	1197	1197
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	,	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	,	,
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division:	3	3	3	3



	Étiquette (s) de danger :	***	***	***	
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil **IBC**

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n°

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
toluene	108-88-3	203-625-9	

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

Section 14 : Mise à jour du numéro UN.

Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD: Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC: Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.



Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Flam. Sol. 1	Matière solide inflammable.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H341	Muta. 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 18/05/2021 Date de version : 28/11/2023 Date d'impression : 28/11/2023

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.